

La Suze-sur-Sarthe,  
Le 19 avril 2018

**Madame Le Maire**  
Mairie  
15 rue de la Mairie  
**72210 ROEZE SUR SARTHE**

Nos Réf. : SB/AD

Objet : Avis révision PLU

Madame Le Maire, Chère collègue,

Par courrier reçu le 23 janvier dernier, vous nous avez transmis pour avis le projet de PLU arrêté de votre commune conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.

Après analyse des différentes pièces, voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance :

- Concernant les objectifs de développement économique affichés, ils nous paraissent cohérents par rapport à la stratégie de développement économique de la Communauté de communes. Nous ne prévoyons en effet pas d'extension des zones d'activités sur la Commune de Roëzé sur Sarthe au regard des parcelles restant à commercialiser et du rythme de commercialisation que nous avons connu ces dernières années.

Les espaces partiellement boisés en friche, utilisés pour le stockage de matières premières d'une entreprise locale (Atlan), situés de chaque côté de la départementale D 900 et classés en zones 1NAz dans le POS, pourraient opportunément permettre l'accueil d'unité de production d'énergie renouvelable de type champs photovoltaïque.

- Nous prenons acte du classement d'un espace d'une superficie d'environ 2,3 Ha en zone NE dans le prolongement de la déchetterie communautaire actuelle, afin de conserver une possibilité d'extension de cette dernière. En effet, si aucun projet n'est engagé pour le moment, il nous paraît effectivement important de ne pas grever des possibilités de développement à moyen terme dans un contexte global de valorisation des déchets. Il pourrait ainsi être envisagé la mise en place d'un espace de compostage, d'une zone de traitement des gravats, ou d'une ressourcerie/recyclerie. Nous ne pouvons cependant pas définir précisément à ce jour l'emprise nécessaire pour mener à bien ces projets, mais les espaces retenus nous paraissent cohérents par rapport aux équipements similaires mis en place sur d'autres territoires.



..../....

- De la même façon, nous confirmons notre volonté de conserver une réserve foncière d'environ 2 ha à l'ouest du bourg en direction de La Suze sur Sarthe, dans le cadre de la réflexion sur le développement d'équipements sportifs et culturels structurants pour le territoire communautaire. Le positionnement de cette emprise entre les bourgs de La Suze sur Sarthe et de Roëzé sur Sarthe nous paraît opportune et stratégique notamment au regard des faibles opportunités foncières offertes sur la Commune de La Suze sur Sarthe. Par ailleurs, les Communes de La Suze sur Sarthe et Roëzé sur Sarthe forment l'un des pôles structurant du Pays Vallée de la Sarthe et à ce titre l'attractivité de ce pôle pourra être confortée s'il a la capacité à accueillir et/ou accroître des activités culturelles et sportives notamment.

- Concernant la partie réglementaire, je vous prie de trouver dans le document joint quelques remarques sur différents points qui mériteraient d'être complétés ou modifiés, afin de permettre une instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme simplifiée.

Je vous vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

